

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DU
CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 27 FÉVRIER 2026

**DELIBERATION N°CD2026-
02/3/4
DOSSIER N°7328**

**CREATION DE LA MAISON DEPARTEMENTALE DE
L'AUTONOMIE**

Etaient présents :

Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Lucette CHENIER, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Hélène FAIVRE à Laurent DAULNY
Marinette JOUANNETAUD à Jean-Jacques LOZACH

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion Sociale/Direction Personnes en
Perte d'Autonomie*

RAPPORTEUR : Mme Marie-Thérèse VIALLE

**OBJET : CREATION DE LA MAISON DEPARTEMENTALE DE
L'AUTONOMIE**



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L3211-1 ;
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil départemental de la Creuse,
VU le code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L.146-3 et suivants ;
VU la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;
VU la convention constitutive du groupement d'intérêt public Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Creuse du 13 décembre 2005 et ses avenants ;
VU la précédente convention conclue le 2 janvier 2013 entre le Département de la Creuse et la MDPH, pour un an et renouvelée depuis par tacite reconduction et ses trois avenants ;*

VU l'avis du conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie relatif à la création de la maison
Départementale de l'Autonomie de la Creuse en date du 15/12/2025 ;
VU l'avis de la Commission exécutive de la Maison Départementale des Personnes Handicapées de la
Creuse en date du 04/02/2026 ;
VU le rapport CD2026-02/3/4 de Madame la Présidente du Conseil départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Solidarités, Familles, Vie collégienne et étudiante, Sports,

DÉCIDE,

- d'approuver la création de la Maison Départementale de l'Autonomie : Creuse @utonomie ;
- de résilier la convention de service datée du 2 janvier 2013 entre la MDPH et le Conseil départemental ;
- d'approuver les termes de la convention de moyens entre le GIP MDPH et le Conseil départemental, jointe en annexe au présent rapport, prenant effet à sa signature et pour une durée de 3 ans renouvelables ;
- de m'autoriser à signer la-dite convention et tout document afférent.

Pour l'ensemble des décisions

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
départemental de la Creuse
Valérie SIMONET